

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 04 août 2020
Convocation faite
Le 21 juillet 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 27 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Thierry PASQUIER (représentant M^{me} Isabelle BODART), Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{mes} Evelyne LAHAYE, Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Éric GUERINY, Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M^{me} Isabelle BODART (représentée par M. Thierry PASQUIER), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Jean-Claude JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

**2020-07-158 Représentation de la Communauté à la Mission Locale
pour l'emploi des jeunes Nord-Ardenne**

Considérant l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts de la MILO, qui précisent que la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse a 4 délégués au Conseil d'Administration,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote des membres à main levée :

* **décide** de procéder à l'élection des membres représentants la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes Nord-Ardenne,

* **désigne** comme suit les représentants de la Communauté au sein de la MILO Nord Ardenne :

Mission locale pour l'emploi des jeunes Nord-Ardenne	A l'Assemblée Générale : le Président ou son délégué
	Au Conseil d'Administration : quatre délégués Un pour le secteur de GIVET : M^{me} Amélia MOUSSAOUI Un pour le secteur des DEUX-VIREUX : M^{me} Sandrine GUMEZ Un pour le secteur de FUMAY-HAYBES : M^{me} Liliane PASSEFORT Un pour le secteur de REVIN-ANCHAMPS : M. Alain CANOVAS

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

